

En 2017, les effectifs salariés du secteur privé s'établissent en France (Métropole et Dom) à 18,1 millions en moyenne. La masse salariale associée s'élève à 559 milliards d'euros. Sur un an, celle-ci augmente de 3,6 %, soit un rythme supérieur à celui observé en 2016 (+ 2,4 %).

En moyenne annuelle, les effectifs salariés sont en hausse de 1,7 % en 2017, soit 304 000 postes supplémentaires, après une progression de 1,0 % en 2016.

Le salaire moyen par tête (SMPT) augmente quant à lui de 1,8 % en 2017, tandis que les prix à la consommation progressent de + 1,0 %.

La progression des effectifs intérimaires se poursuit à un rythme très soutenu : + 15,7 % en 2017 (+ 101 400 postes), après + 9,7 % l'année précédente. Cette progression contribue pour plus d'un tiers à la croissance globale des effectifs salariés.

Dans l'industrie, les effectifs salariés continuent leur repli à un rythme cependant moins marqué qu'en 2016 (- 0,4 %, soit - 10 700 postes).

Après cinq ans de baisses consécutives, les effectifs salariés de la construction sont en hausse en 2017 (+ 1,1 %, soit + 14 400 postes).

Le tertiaire hors intérim continue de créer des emplois avec une évolution de + 1,6 % en 2017 (198 900 postes), après + 1,3 % l'année précédente. Les secteurs les mieux orientés sont notamment les activités informatiques, la restauration et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie. A l'inverse, les secteurs des activités immobilières et des télécommunications perdent le plus d'effectifs salariés.

Cette publication comprend deux éclairages. Le premier porte sur l'évolution de la masse salariale dans le secteur public. Le second concerne les différentes assiettes des cotisations et contributions sociales, notamment le forfait social.

## LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ POURSUIVENT LEUR PROGRESSION EN 2017

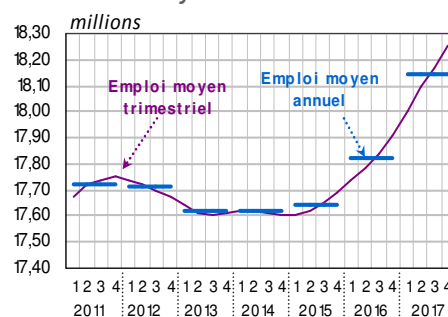
En 2017, le PIB (en volume) enregistre une croissance de 2,2 % sur l'année, la plus forte depuis 2011 ; en 2016, la croissance s'établissait à + 1,2 %. Dans ce contexte, la masse salariale du secteur privé augmente de 3,6 % en moyenne annuelle, après une hausse de 2,4 % en 2016 (*tableau 1 et graphique 2*). Sur 5 ans, elle augmente de 10,9 %, soit 1,2 point de plus que la croissance du PIB en valeur (*tableau 1*).

En 2017, la hausse de la masse salariale résulte des progressions combinées du salaire moyen par tête (SMPT, + 1,8 %) et des effectifs salariés. Ces derniers augmentent de 1,7 % en moyenne annuelle, soit 304 000 postes nets créés, après une hausse de 1,0 % en 2016. L'analyse infra-annuelle (*graphique 1*) montre une progression globalement continue sur les quatre trimestres (+ 0,4 % au troisième trimestre et + 0,5 % sur les autres trimestres). L'évolution entre fin 2016 et fin 2017 s'établit ainsi à + 1,9 %.

La croissance du SMPT (+ 1,8 %) est en 2017 supérieure à celle observée en 2016 (+ 1,4 %, *tableau 1*). Compte tenu de la hausse de l'indice des prix à la consommation (+ 1,0 %), le pouvoir d'achat du SMPT progresse de 0,8 % cette année.

Plus d'un tiers de l'augmentation des effectifs salariés s'explique par le dynamisme de

**Graphique 1 : Effectifs moyens annuels et effectifs moyens trimestriels**



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

l'intérim (+ 15,7 % ; *graphiques 3 et 4, tableau 2*). Les effectifs du tertiaire hors intérim sont également en progression (+ 1,6 %). De même, ceux de la construction enregistrent en 2017 une hausse de 1,1 %. En revanche, le secteur de l'industrie affiche une légère baisse d'effectifs (- 0,4 %).

### Un repli plus limité des effectifs dans l'industrie ...

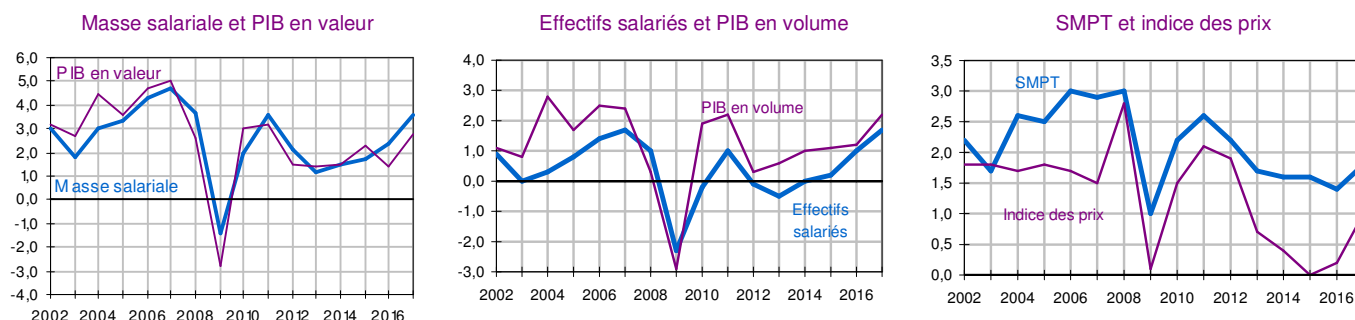
L'industrie (près de 3 millions de salariés) perd 10 700 postes en 2017, soit une baisse de 0,4 % en moyenne annuelle. Cette évolution est toutefois en amélioration par rapport aux baisses constatées depuis 2011, comprises entre - 0,5 % et - 1,4 % (- 0,9 % en 2016 ; *graphique 4 et tableau 2*). Le

**Tableau 1 : Masse salariale, effectifs salariés, salaire moyen par tête du secteur privé, PIB et pouvoir d'achat**

Niveau	Evolution en moyenne annuelle (en %)					Evolution sur 5 ans (en %)	
	2017	2013	2014	2015	2016	2017/2012	
Masse salariale (en Md€)	559,3	1,2	1,5	1,7	2,4	3,6	10,9
Effectifs annuels moyens (en millions)	18,1	-0,5	0,0	0,2	1,0	1,7	2,4
Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 571,0	1,7	1,6	1,6	1,4	1,8	8,3
PIB en valeur (en Md€)	2 291,7	1,4	1,5	2,3	1,4	2,8	9,7
PIB en volume (en Md€ 2010)	2 246,7	0,6	1,0	1,1	1,2	2,2	6,1
Indice des prix à la consommation (hors tabac)		0,7	0,4	0,0	0,2	1,0	2,4
Pouvoir d'achat du SMPT		1,0	1,1	1,5	1,1	0,8	5,8

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires), Insee - indice des prix

**Graphique 2 : Evolution en moyenne annuelle (en %) de la masse salariale, des effectifs salariés et du salaire moyen par tête (SMPT) du secteur privé, du PIB en valeur, du PIB en volume et de l'indice des prix à la consommation**



Sources : Acooss – Urssaf ; Insee

rythme infra-annuel s'est amélioré tout au long de l'année 2017, le glissement annuel de l'emploi passant de -0,5 % au premier trimestre, à -0,4 % puis -0,2 % au troisième trimestre, et s'établit à +0,1 % en fin d'année (graphique 3). En 2017, le SMPT de l'industrie augmente de 2,0 %, portant la progression de la masse salariale à +1,7 % (après +0,5 % en 2015 et +0,8 % en 2016).

Les effectifs se replient dans la plupart des branches industrielles, de manière toutefois globalement moins marquée qu'en 2016 : les évolutions sont supérieures de 0,7 point en moyenne par rapport à celles observées l'année précédente. Seuls les secteurs de l'industrie pharmaceutique (+0,3 % après +0,8 % en 2016) et la production et distribution d'électricité-gaz (-3,4 % après -1,1 %) voient leurs effectifs évoluer moins favorablement.

La contraction des effectifs salariés reste particulièrement prononcée dans les **industries extractives** (-1,7 %, soit -400 postes, après -4,3 %), le **bois et papier** (-1,6 %, soit -2 800 postes, après -2,7 %), la **fabrication d'équipements électriques** (-1,6 %, soit -1 800 postes, après -2,4 %) et la **cokéfaction-raffinage** (-1,1 %, après -3,4 %).

Les effectifs salariés diminuent à un rythme moindre dans la **fabrication de machines et équipements** (-0,9 %, soit -1 500 postes, après -1,9 %), la **métallurgie** (-0,6 %, soit -2 300 postes, après -1,6 %), l'**industrie des plastiques** (-0,5 %, soit -1 400 postes, après -1,2 %) et la **fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques** (-0,1 % après -0,9 %).

Au sein de la fabrication de matériel de transport (-0,3 %), la **construction automobile** perd 3 700 salariés (soit -1,8 %) tandis que la **fabrication d'autres matériels de transport** est particulière-

ment dynamique (+1,7 %, soit 2 500 créations).

D'autres secteurs industriels sont également créateurs d'emploi : l'**industrie chimique** (+0,2 %, après +0,1 %), les **autres industries manufacturières** (+0,2 %, après -0,5 %), l'**habillement, textile et cuir** (+0,2 %, après -0,7 %), la **production-distribution d'eau** (+0,3 %, après -0,7 %) et l'industrie pharmaceutique (+0,3 %).

L'**industrie agro-alimentaire**, qui représente près d'un salarié sur six dans l'industrie, se démarque de nouveau par une nette progression de 1,1 % en moyenne annuelle (+1,0 % en 2016), créant ainsi 5 200 postes.

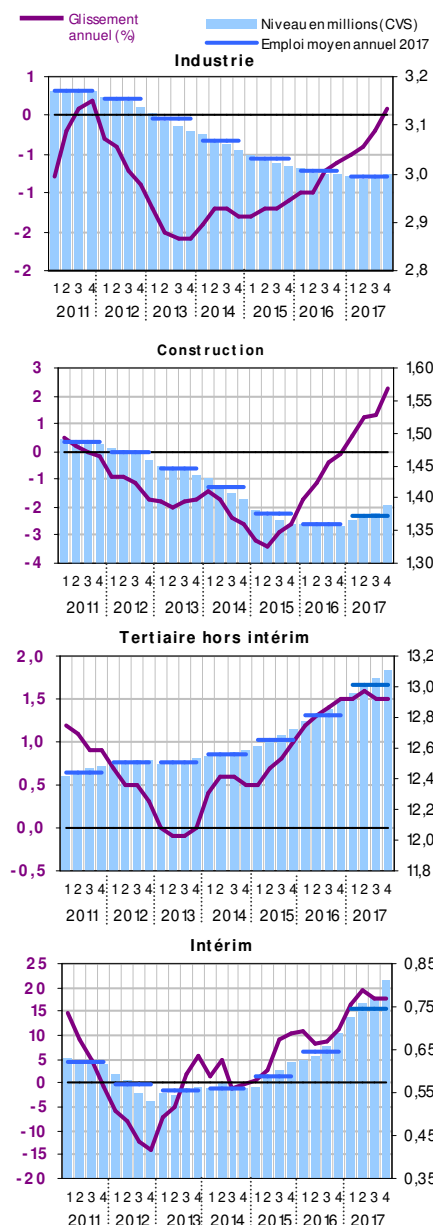
### ... et une reprise soutenue dans la construction

Dans le secteur de la **construction** (près de 1,4 million de salariés), les effectifs salariés progressent de 1,1 % (soit 14 400 créations), après cinq années de baisses, comprises entre -1,0 % et -3,0 %. Compte tenu d'une hausse de 2,9 % du SMPT, la masse salariale globale du secteur est particulièrement dynamique : +4,0 % après +0,7 % en 2016 et -1,7 % en 2015.

La **construction de bâtiments** gagne 2,0 % d'effectifs supplémentaires en 2017 (2 900 créations), après quatre ans de baisses consécutives. La construction d'autres bâtiments perd toujours des effectifs salariés (-0,8 %, après -3,3 %). La plupart des autres activités sont bien orientées, notamment la promotion immobilière de logement (+6,4 %, soit +1 200 postes) et la construction de maisons individuelles (+3,8 %, soit +1 700 postes).

De même dans le **génie civil**, les effectifs évoluent de +2,0 % (soit 3 200 créations nettes), après sept années de baisse. Seules les constructions de routes, de réseaux pour fluides et d'ouvrages

**Graphique 3 : Evolution des effectifs moyens trimestriels par grand secteur**



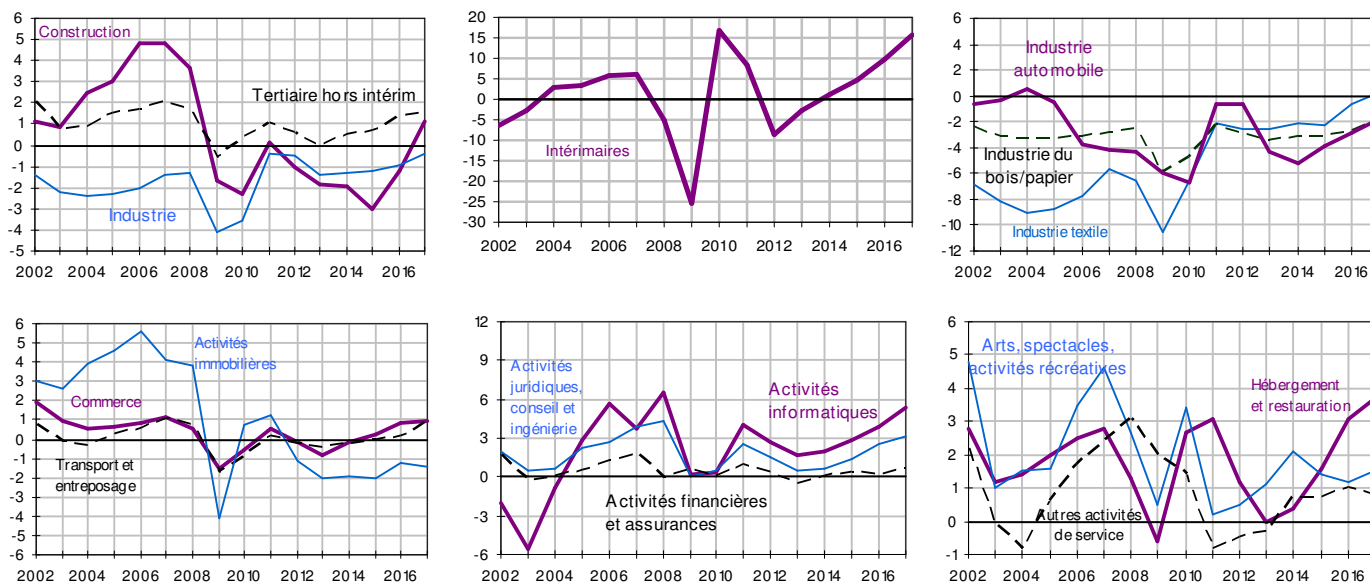
Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 2 : Evolution de la masse salariale et des effectifs salariés par secteur détaillé d'activité économique (NACE 38)

SECTEURS (NACE38)	Masse salariale						Effectifs moyens						SMPT moyen		
	2017		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2017 / 2012		2017		Evolution en moyenne annuelle (en %)		Evolution 2017 / 2012		2017	Evol. en moyenne annuelle (en %)	Evolution 2017 / 2012
	Md€	%	2016	2017	Md€	%	milliers	%	2016	2017	milliers	%	€	2017	%
BZ Industries extractives	0,8	0,1	-3,5	1,1	-0,1	-6,4	21	0,1	-4,3	-1,7	-3,5	-14,1	3 024	2,8	9,0
CA Industries agro-alimentaires	14,1	2,5	2,1	3,1	1,4	11,0	502	2,8	1,0	1,1	8,8	1,8	2 341	2,0	9,0
CB Habillement, textile et cuir	3,0	0,5	1,0	2,5	0,1	2,1	101	0,6	-0,7	0,2	-7,9	-7,2	2 486	2,3	10,1
CC Bois et papier	5,4	1,0	-1,9	-0,1	-0,4	-6,4	170	0,9	-2,7	-1,6	-25,9	-13,2	2 648	1,6	7,9
CD Cokéfaction et raffinage	0,6	0,1	2,6	-0,6	0,0	1,8	10	0,1	-3,4	-1,1	-1,4	-12,7	5 179	0,4	16,6
CE Industrie chimique	6,1	1,1	1,7	1,9	0,4	7,4	135	0,7	0,1	0,2	-3,3	-2,4	3 778	1,7	10,0
CF Industrie pharmaceutique	3,9	0,7	2,2	2,0	0,3	7,8	79	0,4	0,8	0,3	-0,3	-0,4	4 051	1,7	8,2
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	9,2	1,7	1,0	1,8	0,2	2,3	263	1,5	-1,2	-0,5	-24,0	-8,3	2 925	2,3	11,6
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	13,0	2,3	-0,1	1,6	0,2	1,4	381	2,1	-1,6	-0,6	-28,3	-6,9	2 833	2,2	9,0
CI Fabrication de produits informatiques, électron. et optiques	5,9	1,1	2,0	2,3	0,1	1,5	123	0,7	-0,9	-0,1	-11,0	-8,2	3 978	2,4	10,6
CJ Fabrication d'équipements électriques	4,3	0,8	0,3	0,7	0,1	1,9	106	0,6	-2,4	-1,6	-12,6	-10,6	3 336	2,4	14,0
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	6,8	1,2	-0,2	1,4	0,3	4,2	173	1,0	-1,9	-0,9	-10,7	-5,8	3 289	2,3	10,7
CL Fabrication de matériels de transport	15,5	2,8	0,1	1,6	0,7	4,6	349	1,9	-1,5	-0,3	-26,8	-7,1	3 691	1,9	12,6
29- Construction automobile	7,6	1,4	-1,4	0,4	-0,6	-7,3	194	1,1	-2,9	-1,8	-39,5	-16,9	3 263	2,3	11,5
30- Fabrication d'autres matériels de transport	7,9	1,4	1,7	2,8	1,3	19,4	155	0,9	0,4	1,7	12,7	8,9	4 228	1,1	9,6
CM Autres industries manuf. ; réparation et installation machines	9,1	1,6	1,4	2,4	0,6	6,8	263	1,5	-0,5	0,2	-10,4	-3,8	2 896	2,2	11,0
DZ Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné	8,6	1,5	1,8	-0,3	0,7	8,6	170	0,9	-1,1	-3,4	-1,7	-1,0	4 241	3,2	9,7
EZ Production et distribution d'eau, assainissement	4,7	0,8	0,4	1,9	0,2	4,1	146	0,8	-0,7	0,3	-2,3	-1,6	2 676	1,5	5,8
FZ Construction	37,1	6,6	0,7	4,0	0,8	2,1	1 373	7,6	-1,2	1,1	-98,8	-6,7	2 251	2,9	9,5
GZ Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	87,4	15,6	2,3	3,0	8,1	10,2	3 039	16,8	0,8	0,9	26,0	0,9	2 397	2,1	9,2
HZ Transports et entreposage	42,5	7,6	1,4	1,9	2,7	6,8	1 379	7,6	0,1	0,8	5,4	0,4	2 566	1,1	6,3
IZ Hébergement et restauration	22,6	4,0	3,7	5,3	3,3	16,8	1 080	6,0	3,1	3,7	90,0	9,1	1 745	1,5	7,1
JA Edition et audiovisuel	10,3	1,8	2,9	2,9	1,1	12,2	215	1,2	0,0	-0,1	-2,6	-1,2	4 007	3,1	13,5
JB Télécommunications	5,6	1,0	-1,0	1,8	0,2	3,5	132	0,7	-1,7	-1,1	-12,0	-8,4	3 572	3,0	13,0
JC Activités informatiques	19,1	3,4	5,8	7,5	3,9	25,8	405	2,2	3,9	5,3	57,6	16,6	3 922	2,1	7,9
KZ Activités financières et d'assurance	38,4	6,9	2,8	3,0	4,0	11,6	765	4,2	0,2	0,7	5,4	0,7	4 188	2,3	10,9
LZ Activités immobilières	8,0	1,4	2,0	2,9	0,4	5,4	246	1,4	-1,2	-1,4	-21,8	-8,2	2 723	4,3	14,7
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	44,9	8,0	4,2	5,7	7,2	19,2	999	5,5	2,6	3,1	78,5	8,5	3 746	2,5	9,8
MB Recherche et développement	5,0	0,9	2,8	2,5	0,6	12,9	97	0,5	0,8	1,5	3,8	4,1	4 259	1,0	8,5
MC Autres activités scientifiques et techniques	6,9	1,2	3,9	3,5	0,8	14,0	201	1,1	0,3	0,6	-2,1	-1,0	2 868	2,9	15,2
NZ Activités de services administratifs et de soutien	47,9	8,6	5,9	8,3	9,4	24,4	2 068	11,5	4,7	6,9	273,7	15,3	1 930	1,3	7,9
OZ Administration publique	6,5	1,2	-2,1	0,1	0,0	-0,3	192	1,1	-1,7	-1,1	-8,7	-4,3	2 836	1,2	4,2
PZ Education	7,9	1,4	2,3	3,1	0,7	10,1	346	1,9	2,1	1,5	17,8	5,4	1 898	1,6	4,5
QA Activités pour la santé humaine	15,6	2,8	2,2	2,7	1,7	12,0	574	3,2	1,0	0,8	23,5	4,3	2 268	1,9	7,4
QB Action sociale et hébergement médico-social	23,9	4,3	2,6	3,1	3,4	16,5	1 217	6,7	1,9	1,8	111,1	10,0	1 635	1,3	5,9
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	7,6	1,4	4,1	5,5	1,2	19,0	293	1,6	1,2	1,5	20,8	7,6	2 163	3,9	10,5
SZ Autres activités de services	11,0	2,0	0,7	2,1	0,7	7,2	508	2,8	1,0	0,8	14,2	2,9	1 810	1,2	4,2
<b>Total</b>	<b>559,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2,4</b>	<b>3,6</b>	<b>54,9</b>	<b>10,9</b>	<b>18 122</b>	<b>100,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>	<b>420,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2 572</b>	<b>1,8</b>	<b>8,3</b>
<b>Total hors intérimaires</b>	<b>540,1</b>	<b>96,6</b>	<b>2,2</b>	<b>3,2</b>	<b>49,8</b>	<b>10,2</b>	<b>17 377</b>	<b>95,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,2</b>	<b>245,1</b>	<b>1,4</b>	<b>2 590</b>	<b>2,0</b>	<b>8,6</b>
<i>Industrie</i>	111,0	19,8	0,8	1,7	4,7	4,4	2 994	16,5	-0,9	-0,4	-161,2	-5,1	3 090	2,0	10,0
<i>Construction</i>	37,1	6,6	0,7	4,0	0,8	2,1	1 373	7,6	-1,2	1,1	-98,8	-6,7	2 251	2,9	9,5
<i>Tertiaire (y compris intérimaires)</i>	411,2	73,5	3,0	4,0	49,4	13,7	13 756	75,9	1,7	2,2	680,7	5,2	2 491	1,8	8,0
<i>Tertiaire hors intérimaires</i>	392,0	70,1	2,7	3,6	44,4	12,8	13 010	71,7	1,3	1,6	505,1	4,0	2 511	2,0	8,4
<i>Intérimaires</i>	19,2	3,4	9,8	13,8	5,0	35,4	745	4,2	9,7	15,7	175,6	30,8	2 148	-1,6	3,5
<i>Associations</i>	37,6	6,7	1,8	0,8	3,0	8,6	1 761	9,7	0,7	-0,5	37,4	2,2	1 779	1,3	6,3

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**Graphique 4 : Evolution des effectifs salariés en moyenne annuelle dans les grands secteurs d'activité entre 2002 et 2017 (en %)**



Source : Acooss-Urssaf. Dares (effectifs intérimaires)

maritimes et fluviaux perdent des salariés (1 200 au total). Les autres activités du génie civil voient leurs effectifs progresser, la construction de réseaux électriques et de télécommunication figurant en tête en termes de volume de postes créés.

Les **travaux de construction spécialisés**, qui représentent plus des trois quarts des effectifs salariés de la construction, sont en progression de 0,8 % (soit 8 400 créations nettes), contrastant avec la baisse de 1,0 % observée en 2016. La plupart des activités sont mieux orientées qu'en 2016 : seules sept des vingt-quatre activités perdent des effectifs salariés, contre dix-sept l'année précédente. Les activités de maçonnerie générale, de terrassement courant, de plâtrerie, d'isolation et d'installation électrique et d'équipements thermiques sont les mieux orientées, chacune gagnant entre 1 000 et 1 500 salariés en moyenne annuelle.

**Les effectifs salariés poursuivent leur hausse dans le tertiaire hors intérim**

Le **tertiaire hors intérim** (13 millions de salariés), qui représente près de 70 % des emplois du secteur privé, voit ses effectifs croître de 1,6 % (soit + 198 900 postes) en 2017, après une hausse de 1,3 % en 2016. La masse salariale augmente de 3,6 % et le salaire moyen par tête de 2,0 %.

Dans les **activités informatiques**, les effectifs continuent de progresser fortement (+ 5,3 %, soit + 20 300 postes, après + 3,9 % en 2016). La plupart des activités de ce secteur sont dynamiques, notamment le conseil en systèmes et logiciels

informatiques (+ 5,9 %, soit + 13 800 postes), la programmation informatique (+ 6,6 %, soit + 4 200 postes) et les portails internet (+ 11,5 %, soit + 600 postes). Seules les activités des agences de presse affichent un repli en 2017 (- 0,3 %).

Dans le secteur de l'**hébergement - restauration** (plus d'un million de salariés en 2017), les effectifs progressent de 3,7 % (38 900 postes), après une augmentation de 3,1 % en 2016. Cette évolution est notamment portée par la restauration (+ 4,3 %, soit 34 400 postes). L'hébergement enregistre quant à lui une hausse plus soutenue qu'en 2016 (+ 1,9 %, soit 4 500 postes, après + 0,6 %).

Les effectifs salariés dans les **activités juridiques, de conseil et d'ingénierie** progressent de 3,1 % sur un an (+ 30 500 postes), après + 2,6 % en 2016. L'ingénierie (+ 4,4 %, soit + 11 400 postes), le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (+ 5,9 %, soit + 10 200 postes), les activités comptables (+ 2,5 %, soit + 3 500 postes) et les analyses, essais et inspections techniques (+ 2,5 %, soit + 1 500 postes) sont les activités les plus dynamiques de ce secteur. Après des baisses depuis 2012, les activités juridiques continuent leur hausse entamée en 2016 (+ 0,6 %, soit + 700 postes). L'activité des géomètres, après huit années de baisses consécutives, enregistre en 2017 une hausse de 0,7 % (+ 100 postes).

Le secteur de l'**action sociale et de l'hébergement médico-social** enregistre une évolution comparable à celle de

l'année précédente : + 1,8 % en 2017 (+ 21 400 postes), après + 1,9 % en 2016 (+ 22 800 postes). Les activités les plus dynamiques de ce secteur sont l'accueil de jeunes enfants (+ 8,9 %, soit + 7 200 postes), l'aide à domicile (+ 2,8 %, soit + 6 900 postes) et l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (+ 1,5 %, soit + 2 600 postes). A l'inverse, l'hébergement social pour enfants handicapés enregistre une légère baisse de 0,2 % (- 100 postes).

Le secteur des **arts, spectacles et activités récréatives** affiche une hausse de 1,5 % en 2017 (+ 4 300 postes), après + 1,2 % en 2016. Les activités des parcs d'attraction et parcs à thèmes (+ 8,0 %, soit + 1 800 postes) et les autres activités récréatives et de loisirs (+ 4,2 %, soit + 1 700 postes) y sont les plus créatrices d'emploi. A l'inverse, les arts du spectacle vivant continuent leur recul (- 2,0 %, soit - 1 000 postes).

Les effectifs salariés de la **santé humaine** progressent de 0,8 %, soit 4 300 créations nettes en 2017, après + 1,0 % en 2016. Le secteur des ambulances (+ 3,0 %, soit + 1 700 postes) et les activités hospitalières (+ 0,4 %, soit + 1 400 postes) contribuent pour plus de la moitié à ces créations.

Dans le secteur des **activités financières et d'assurance**, les effectifs salariés affichent une hausse en 2017 : + 0,7 %, soit + 5 100 postes. Les effectifs augmentent dans les activités des sociétés holding (+ 3,8 %, soit + 3 700 postes) et les autres activités auxiliaires de services financiers

Tableau 3 : Effectifs salariés et salaire par tranche de taille en 2017

Tranche d'effectif de l'entreprise	Nombre d'entreprises		Nombre d'établissements		Masse salariale 2017		Effectifs moyens 2017		SMPT 2017	Tranche d'effectif de l'établissement	Nombre d'établissements	Effectifs moyens 2017	Masse salariale 2017
	en milliers	en %	en milliers	en %	en Md€	en %	en milliers	en %	en €				
Moins de 10 salariés	1 265,5	84,7	1 299,9	71,7	80,8	14,4	3,37	18,6	2 004	Moins de 10 salariés	1 495,5	4,13	105,4
10 à 19	117,1	7,8	141,4	7,8	44,6	8,0	1,56	8,6	2 382	10 à 19	158,9	2,12	61,2
20 à 49	70,4	4,7	105,7	5,8	65,2	11,7	2,17	12,0	2 507	20 à 49	99,4	3,04	90,8
50 à 99	21,4	1,4	43,8	2,4	44,1	7,9	1,46	8,1	2 510	50 à 99	34,8	2,37	71,1
100 à 249	12,8	0,9	47,2	2,6	63,3	11,3	1,95	10,8	2 697	100 à 249	18,6	2,80	89,2
250 à 499	4,1	0,3	32,1	1,8	47,3	8,5	1,42	7,8	2 772	250 à 499	4,9	1,65	56,0
500 à 1 999	2,7	0,2	61,1	3,4	83,5	14,9	2,39	13,2	2 913	500 à 1 999	1,9	1,56	62,9
2 000 et plus	0,6	0,0	83,0	4,6	130,6	23,3	3,81	21,0	2 855	2 000 et plus	0,1	0,45	22,7
<b>Total</b>	<b>1 494,5</b>	<b>100,0</b>	<b>1 814,1</b>	<b>100,0</b>	<b>559,3</b>	<b>100,0</b>	<b>18,12</b>	<b>100,0</b>	<b>2 572</b>	<b>Total</b>	<b>1 814,1</b>	<b>18,12</b>	<b>559,3</b>

Source : Acoss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

(+ 10,4 %, soit + 1 400 postes). A l'inverse, ils diminuent dans le secteur des autres intermédiations monétaires (- 0,4 %, soit - 1 300 postes) et dans celui des autres assurances (- 0,9 %, soit - 1 200 postes).

Dans le secteur du **commerce** (plus de 3 millions de salariés), les effectifs poursuivent leur hausse en 2017 (+ 0,9 %, soit + 27 000 postes), après + 0,8 % (+ 22 900 postes) en 2016.

Les effectifs salariés du secteur du **commerce de détail** enregistrent une hausse similaire à celle de l'année précédente : + 1,1 % (+ 19 300 postes) après + 1,2 % en 2016. Les plus fortes hausses concernent les supermarchés (+ 4,1 %, soit 10 200 postes), les hypermarchés (+ 1,1 %, soit + 3 700 postes), les autres commerces de détail en magasin non spécialisé (+ 9,6 %, soit + 2 100 postes), les autres commerces de détail alimentaires (+ 8,5 %, soit + 2 100 postes) et les commerces de détail d'articles de sport (+ 3,7 %, soit + 1 800 postes). En revanche, les commerces de détail d'habillement (- 2,6 %, soit - 4 500 postes) et de chaussures (- 4,4 %, soit - 1 300 postes) perdent des postes.

Dans le secteur du **commerce et réparation d'automobiles**, la hausse des effectifs salariés est plus forte en 2017 : + 1,2 %, soit + 4 200 postes, après + 0,9 % en 2016. Les activités d'entretien et réparations de véhicules automobiles légers (+ 1,5 %, soit + 1 700 postes) et le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (+ 0,9 %, soit + 1 300 postes) sont les plus dynamiques en 2017. Le secteur le moins créateur d'emploi est le commerce d'autres véhicules automobiles (+ 0,4 %, soit 100 postes).

Après huit années de baisses consécutives, les effectifs salariés du **commerce de gros**, augmentent en 2017 de 0,4 %

(+ 3 400 postes). Les activités les mieux orientées sont celles liées au commerce de gros de fruits et légumes (+ 2,9 %, soit + 800 postes), au commerce de gros non spécialisé (+ 2,7 %, soit + 700 postes) et à celui des boissons (+ 2,0 %, soit + 700 postes). *A contrario*, le commerce de gros de matériel agricole (- 2,2 %, soit - 800 postes) et le secteur de l'habillement et chaussures (- 2,6 %, soit - 700 postes) enregistrent les plus forts replis.

Dans le secteur **transports et entreposage** (près de 1,4 million de salariés en 2017), les effectifs sont en hausse de 0,8 % (+ 11 000 postes) après + 0,1 % en 2016. Les transports routiers de fret de proximité (+ 4,6 %), les transports routiers de fret interurbains (+ 2,6 %), l'entreposage et stockage non frigorifique (+ 4,6 %), le transport de voyageurs par taxis (+ 5,4 %) totalisent 16 700 créations nettes d'emploi en 2017. En revanche, le secteur pâtit encore de la baisse d'effectifs dans les activités de poste et de courrier (- 2,2 %, soit - 4 800 postes) et le transport ferroviaire interurbain de voyageurs (- 4,0 %, soit - 4 300 postes).

Le secteur de **l'édition et audiovisuel** perd 0,1 % de ses effectifs salariés (- 300 postes) en 2017. La production de films institutionnels et publicitaires (- 7,3 %, soit - 600 postes) et l'édition de revues et périodiques (- 2,3 %, soit - 600 postes) sont les secteurs les moins bien orientés. En revanche, l'édition de logiciels applicatifs (+ 3,7 %, soit + 1 600 postes) et l'édition de chaînes généralistes (+ 2,2 %, soit + 400 postes) sont créateurs d'emploi en 2017.

Les effectifs salariés dans le secteur des **télécommunications** diminuent de 1,1 % en 2017 (- 1 500 postes), après - 1,7 % en 2016. Ce recul est principalement dû aux 1 900 destructions nettes d'emploi que cumulent les télécommunications filaires (- 1,4 %) et sans fil (- 2,7 %). En revanche,

dans les autres activités de télécommunications les effectifs salariés sont en hausse de 2,3 % (+ 400 postes).

Dans le secteur **immobilier**, les effectifs salariés continuent de diminuer en 2017 (- 1,4 %, soit - 3 400 postes, après - 1,2 % en 2016). Comme l'année précédente, ce recul est principalement dû aux 7 000 destructions nettes d'emploi dans les secteurs de la location de terrains (- 21,8 %). A l'inverse, le secteur des agences immobilières est à nouveau créateur d'emploi (+ 4,5 %, soit + 3 100 postes).

#### Le secteur des intérimaires connaît une nette accélération

En 2017, les effectifs **intérimaires** continuent leur progression, à un rythme très soutenu, comparable à celui de l'année 2010 (+ 16,0 %) au sortir de la crise. Ainsi, l'évolution en moyenne annuelle des effectifs intérimaires s'établit à 15,7 % soit + 101 400 postes, après une hausse de 9,7 % en 2016 (*graphique 4 et tableau 2*). L'analyse infra-annuelle montre une nette accélération au cours des deux premiers trimestres, le glissement annuel passant de + 11,1 % au dernier trimestre 2016 à + 19,5 % au deuxième trimestre 2017 (*graphique 3*). La masse salariale de ce secteur augmente de 13,8 % en moyenne annuelle, après + 9,8 % en 2016. Le SMPT diminue de 1,6 % en 2017 après avoir stagné en 2016.

#### Les entreprises de plus de 10 salariés continuent de créer des emplois

En 2017, le secteur privé compte 1,5 million d'entreprises structurées en 1,8 million d'établissements (*tableau 3*). Les très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés), qui représentent 85 % des entreprises, regroupent 14,4 % de la masse salariale et 18,6 % des effectifs

salariés. A contrario, les 3 200 entreprises de 500 salariés ou plus concentrent 38,3 % de la masse salariale et 34,2 % des effectifs du secteur privé.

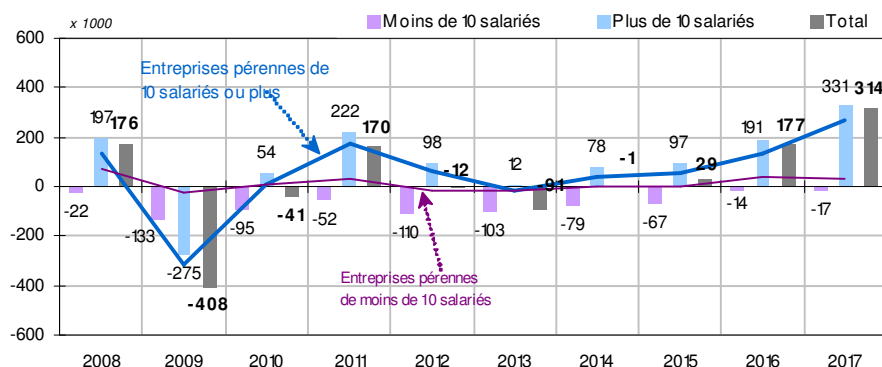
Les effectifs des entreprises de 10 salariés ou plus continuent leur progression : + 330 900 en 2017, après + 191 000 en 2016 (graphique 5). Parmi elles, les entreprises pérennes affichent une hausse globale de leurs effectifs de 269 000. Les entreprises de moins de 10 salariés continuent de perdre des effectifs : - 17 400 en 2017, après - 13 900 en 2016.

Arnaud Boulliung  
Urssaf d'Alsace

Eleni Kosma  
Mihaela MOSU NASR

Département des études statistiques  
et de l'animation du réseau (DESAR)

Graphique 5 : Variations annuelles d'effectifs



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Note : Les courbes indiquent pour l'année N les créations nettes d'emploi enregistrées entre N-1 et N (en moyenne annuelle). La variabilité du total des créations nettes d'emploi s'explique notamment par les évolutions d'emploi observées parmi les entreprises de 10 salariés ou plus dont la taille reste supérieure à ce seuil d'une année à l'autre (entreprises pérennes de 10 salariés ou plus) et parmi celles de moins de 10 salariés qui restent sous le seuil des 10 salariés d'une année à l'autre (entreprises pérennes de moins de 10 salariés). Le reste des évolutions est expliqué par les créations nettes d'emploi enregistrées dans les entreprises entrantes, sortantes, ou changeant de tranche de taille.

Eclairage 1 : L'assiette salariale dans le secteur public \*

En 2017, l'assiette salariale du secteur public représente 138,2 milliards d'euros, soit 3,1 % (tableau A) de plus qu'en 2016, soit une évolution plus dynamique que celle observée l'année précédente (+ 1,4 %), en lien notamment avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique après 6 années de gel. Sur 5 ans, l'augmentation s'établit à + 10,2 % ; dans le secteur privé, elle atteint + 10,9 % (tableau 2).

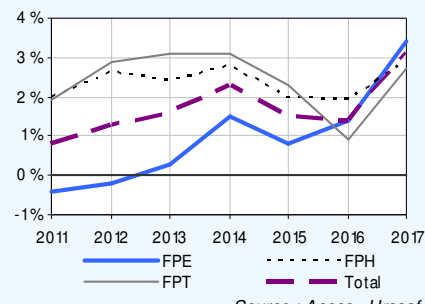
Il est à noter que l'assiette salariale correspond ici à l'assiette déplaçonnée des cotisations sociales de sécurité sociale (encadré). Elle exclut donc de fait les éléments de rémunération non soumis à ces cotisations. S'agissant de la fonction publique, l'assiette déplaçonnée correspond au traitement indiciaire et exclut donc les primes.

L'assiette salariale de la fonction publique d'État est la plus dynamique en 2017. Elle représente 46,5 % du total et augmente de 3,4 % en 2017, soit un rythme beaucoup plus

élevé qu'en 2016 (+ 1,4 %). Sur 5 ans, la progression reste modérée (7,6 %), comparativement à celles observées dans les deux autres fonctions publiques, supérieures à 12 % (tableau A).

L'assiette salariale de la fonction publique territoriale progresse quant à elle de 2,7 % en 2017, soit une hausse nettement plus forte qu'en 2016 (+ 0,9 %). Dans la fonction publique hospitalière, l'assiette salariale augmente de 2,9 % en 2017, après + 1,9 % en 2016.

Graphique A : Evolution de l'assiette salariale dans le secteur public



Source : Acooss-Urssaf

\* Le champ du secteur public inclut les fonctionnaires et les non fonctionnaires.

Tableau A : L'assiette salariale du secteur public

	Assiette salariale					
	Niveau 2016	Niveau 2017	Structure 2017	Evolution 2016/2015	Evolution 2017/2016	Evolution 2017/2012
	Md€	Md€	%	%	%	%
Fonction publique d'État (FPE)	62,2	64,3	46,5	1,4	3,4	7,6
Fonction publique hospitalière (FPH)	30,5	31,4	22,7	1,9	2,9	12,5
Fonction publique territoriale (FPT)	41,4	42,5	30,8	0,9	2,7	12,6
<b>Total secteur public</b>	<b>134,1</b>	<b>138,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>	<b>3,1</b>	<b>10,2</b>

Source : Acooss - Urssaf

Eclairage 2 \*\* : Assiettes déplaçonnée, CSG et forfait social en 2017

En 2017, dans le secteur privé, l'assiette déplaçonnée, qui regroupe l'ensemble des rémunérations soumises à cotisations sociales (encadré), s'élève à 560,3 milliards d'euros. L'assiette CSG des revenus d'activité s'établit quant à elle à 583,5 milliards d'euros. Elle inclut l'ensemble des éléments de l'assiette déplaçonnée (tableau B), à l'exception des 3,5 milliards d'euros de masse salariale correspondant aux rémunérations des apprentis et des non résidents.

L'écart entre l'assiette déplaçonnée et l'assiette CSG s'élève à 37,1 milliards d'euros en 2017. Il s'explique par des éléments de rémunération non soumis aux cotisations de sécurité sociale, notamment les sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement et du financement de la prévoyance complémentaire.

Une grande partie de ces éléments – soit 32,9 milliards d'euros en 2017 – est assujettie au forfait social. Les 4,2 milliards d'euros n'entrant pas dans le champ du forfait social

bien que soumis à la CSG et exclus des cotisations sociales concernent principalement des indemnités versées lors de la rupture du contrat de travail (hors rupture conventionnelle depuis 2013) et des attributions de stocks options et actions gratuites.

Le forfait social a été créé en 2009 avec un taux de 2 %. D'abord axée sur la participation, l'intéressement, l'abondement de l'employeur aux plans d'épargne salariale, et le financement de certains éléments de retraite supplémentaire, son assiette a été

\*\* La masse salariale présentée dans cette analyse diffère légèrement de celle issue de la base Séquoia qui sert à l'analyse conjoncturelle. L'écart résulte principalement du traitement différent des rémunérations dans les grandes entreprises nationales et celles versées par les caisses de congés payés aux salariés du BTP et des régularisations.

élargie en 2012 au financement de la prévoyance complémentaire et en 2013 aux indemnités de rupture conventionnelle. Le taux de contribution associé à ce dispositif a régulièrement évolué. En 2017, trois taux coexistent (Tableau C) :

- 20,6 milliards d'euros sont soumis au taux de 20 %. Ce taux concerne les rémunérations (principalement liées à la participation et à l'intéressement) exclues de la base de calcul des cotisations de Sécurité sociale et soumises à la contribution sociale généralisée (CSG). Cette assiette représente 3,5 % de l'assiette CSG.

- 11,2 milliards d'assiette sont soumis au taux de 8 %. Ce montant correspond aux contributions des employeurs de 11 salariés et plus lié au financement des prestations complémentaires de prévoyance, ainsi qu'à la réserve spéciale de participation dans les sociétés coopératives et participatives (Scop). Il représente 1,9 % de l'assiette CSG.

- 1,1 milliard d'euros est soumis au taux de 16 %. Ce taux ne concerne que certains versements alimentant un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco). Il représente 0,2 % de l'assiette CSG.

#### Le poids du forfait social augmente avec la taille de l'entreprise

Au total, les éléments de rémunération soumis au forfait social représentent 5,6 % de l'assiette CSG (avant abattement) en 2017.

Le poids de ces éléments augmente avec la taille de l'entreprise : ils représentent 1,7 % de l'assiette CSG dans les entreprises de moins de 10 salariés et 7,8 % dans les

Tableau D : Ratio forfait social / assiette CSG selon le secteur d'activité en 2017

Secteurs (NACE 38)	Ratio Forfait Social / CSG	Part assiette à 20%
CD Cokéfaction et raffinage	14,2%	68,9%
CF Industrie pharmaceutique	12,1%	69,1%
CE Industrie chimique	12,0%	72,2%
KZ Acti. financières et d'assu.	11,0%	75,1%
CL Fab. matériels transport	9,3%	68,8%
CJ Fab. équip. électriques	9,0%	69,6%
JB Télécommunications	8,7%	81,8%
DZ Prod. et distrib. élec., gaz...	8,2%	76,7%
GB Habillem., textile et cuir	7,7%	70,3%
...		
PZ Education	3,2%	37,2%
RZ Arts, spectacles...	3,1%	56,6%
NZ Acti. de services admin...	2,9%	51,5%
dont intérimaires	0,7%	7,5%
SZ autres acti. de services	2,7%	48,0%
QB Action sociale...	2,5%	17,7%
IZ Hébergement. et restauration	2,0%	47,7%
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>5,6%</b>	<b>62,6%</b>
<b>dont associations</b>	<b>2,8%</b>	<b>26,3%</b>

Source : Acoess - Urssaf

Tableau B : De l'assiette déplafonnée à l'assiette CSG

Assiettes	Montants en Md €			Evol. en %	
	2015	2016	2017	2016	2017
<b>Assiette déplafonnée (éléments soumis à cotisations sociales)</b>	<b>528,5</b>	<b>541,1</b>	<b>560,3</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,6%</b>
- <b>Eléments de l'assiette déplafonnée, non soumis à CSG</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>-0,3%</b>	<b>2,1%</b>
Assiette apprentis sans CSG	2,3	2,2	2,3	-0,9%	1,5%
Assiette non résidents sans CSG	1,2	1,2	1,2	0,8%	3,2%
+ <b>Eléments soumis à CSG mais non soumis à cotisations sociales</b>	<b>34,9</b>	<b>37,0</b>	<b>37,1</b>	<b>6,0%</b>	<b>0,2%</b>
dont Assiette forfait social	30,2	31,7	32,9	5,0%	3,9%
<b>= Assiette CSG avant abattement (estim.)</b>	<b>560,0</b>	<b>574,7</b>	<b>593,9</b>	<b>2,6%</b>	<b>3,3%</b>
Assiette CSG (après abat. de 1,75 %)	550,2	564,6	583,5	2,6%	3,3%
<b>Ratio (assiette forfait social) / (éléments soumis à CSG mais non soumis à cotis. sociales)</b>	<b>86,4%</b>	<b>85,6%</b>	<b>88,8%</b>		

Source : Acoess - Urssaf

Tableau C : Montants d'assiette du forfait social selon les taux en 2017

Tranche de taille de l'entreprise	Assiette CSG	Assiette au taux de 20 %		Assiette au taux de 8 %		Assiette au taux de 16 %		Assiette forfait social tous taux	
	Md€	Md€	% de l'ass. CSG	Md€	% de l'ass. CSG	Md€	% de l'ass. CSG	Md€	% de l'ass. CSG
0 à 9	81,44	1,20	1,5%	0,10	0,1%	0,06	0,1%	1,37	1,7%
10 à 19	45,41	0,61	1,3%	0,67	1,5%	0,01	0,0%	1,29	2,8%
20 à 49	66,58	1,08	1,6%	1,55	2,3%	0,01	0,0%	2,65	4,0%
50 à 99	45,48	1,25	2,7%	1,08	2,4%	0,02	0,0%	2,35	5,2%
100 à 249	66,23	2,58	3,9%	1,60	2,4%	0,06	0,1%	4,24	6,4%
250 à 499	50,17	2,28	4,6%	1,24	2,5%	0,07	0,1%	3,59	7,2%
500 à 1999	88,25	4,43	5,0%	2,21	2,5%	0,22	0,2%	6,86	7,8%
2000 ou plus	139,93	7,17	5,1%	2,78	2,0%	0,62	0,4%	10,57	7,6%
<b>Total</b>	<b>583,49</b>	<b>20,62</b>	<b>3,5%</b>	<b>11,23</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,07</b>	<b>0,2%</b>	<b>32,92</b>	<b>5,6%</b>

Source : Acoess - Urssaf

entreprises de 500 à 1999 salariés. Le niveau légèrement plus faible (7,6 %) dans les entreprises de plus de 2000 salariés s'explique par les sociétés d'intérim, moins concernées par ce type de rémunération ; hors intérimaires, il est de 8,1 %.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. D'une part, la participation est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. D'autre part, les employeurs ayant moins de 10 salariés ne sont pas assujettis au forfait social sur les contributions patronales de prévoyance complémentaire. En outre, le recours à au moins un des dispositifs de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale a tendance à être plus fréquent à mesure que la taille augmente.

Au total, les entreprises de 500 salariés ou plus concentrent 53 % de l'assiette du forfait social. Cette part est plus faible sur le champ du forfait social à 8 % (44 %) et nettement plus élevée concernant le forfait social à 16 % (78 %).

#### Des contrastes sectoriels

Les éléments soumis au forfait social représentent 7,9 % de l'assiette CSG dans l'industrie, 4,7 % dans la construction et 5,1 % dans le tertiaire.

A un niveau sectoriel plus fin, le ratio assiette forfait social sur assiette CSG présente des écarts plus marqués (tableau D). En 2017, les éléments de rémunération soumis à forfait social sont relativement plus importants dans les secteurs de la cokéfaction et du raffinage (14,2 % de l'assiette CSG), l'industrie pharmaceutique (12,1 %), l'industrie chimique (12,0 %), les activités financières et d'assurance (11,0 %) et la fabrication de matériels de transport (9,3 %). A contrario, ces éléments sont peu présents dans les secteurs de l'hébergement-restauration (2,0 %), de l'action sociale (2,5 %), des autres activités de services (2,7 %), des activités de services administratifs (2,9 %), ainsi que dans celui des arts, spectacles et activités récréatives (3,1 %). Pour les associations, le ratio s'établit à 2,8 %.

La part du forfait social à 20 % dans le total est plus importante dans les secteurs des télécommunications (81,8 %), de la production et distribution d'électricité (76,7 %), des activités financières et d'assurance (75,1 %), de l'industrie chimique (72,2 %), et celui d'habillement, textile et cuir (70,3 %). En revanche, elle est plus faible dans les secteurs de l'action sociale et hébergement médico-social (17,7 %) et de l'éducation (37,2 %).

## Encadré : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la **base Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. Les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure a contrario l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieure à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées peuvent donc connaître de légères révisions.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP, *encadré 1*) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la MSA), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires

(hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multiactivité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, la **présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

**Les séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés un fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La **masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée »**, qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle

se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La loi de financement pour 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acooss Stat n°238). Cette modification entraîne une légère diminution du niveau des séries de masse salariale et a un impact marginal sur les évolutions, principalement dans les secteurs NZ, OZ et SZ.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme de l'effectif de fin de trimestre et de l'effectif de fin du trimestre précédent, excepté pour les intérimaires. Pour ces derniers, à partir de ce bilan annuel, compte tenu de l'intégration des données d'intérim fournies désormais par la Dares sur un pas mensuel, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme de l'effectif de fin de mois et de l'effectif de fin de mois précédent.

L'**effectif moyen annuel** est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif moyen annuel ; il est divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le **nombre d'entreprises et d'établissements** en moyenne annuelle est égal à la moyenne des dénombrements trimestriels de ces entités. Ceux-ci recensent les entités ayant déclaré une masse salariale au cours du trimestre.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

**Retrouvez sur [acoss.fr](http://acoss.fr) les publications de l'Acooss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.**

Pour approfondir...

- « Les effectifs salariés du secteur privé dans les régions en 2017 », *Acooss Stat* à paraître, 2018.

- « La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au deuxième trimestre 2018 », *Acooss Stat* n° 274, septembre 2018.